

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ALLOCUTION

DE

MONSIEUR LAURENT ESSO

MINISTRE D'ETAT,

MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

A L'OCCASION DE

**LA CEREMONIE D'INSTALLATION
OFFICIELLE DES ORGANES
DIRIGEANTS DU CENTRE
D'ARBITRAGE ET DE MEDIATION
(CAM/CCIMA)**

YAOUNDE, 05 OCTOBRE 2017

Messieurs les Membres du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations du Système des Nations Unies,

Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre,

Monsieur le Préfet de Mfoundi,

Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé,

Monsieur le Président la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Chambres Consulaires,

Mesdames et Messieurs les membres élus du Centre d'Arbitrage et de Médiation,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'entreprises,

Distingués invités,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de présider aujourd'hui, cette cérémonie d'installation des organes dirigeants du Centre d'Arbitrage et de Médiation de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat du Cameroun.

Au nom du Président de la République, **Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, je salue chaleureusement les membres élus du Centre d'Arbitrage et de Médiation de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat du Cameroun.

J'adresse toute mon appréciation aux membres du Bureau Exécutif de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat pour

l'initiative heureuse qui a abouti à la mise en place des organes dirigeants de ce Centre d'Arbitrage et de Médiation.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le traité OHADA a donné le ton en 1993, en affirmant dans son préambule l'engagement des Etats parties à « garantir la sécurité juridique des activités économiques, afin de favoriser l'essor de celles-ci, d'encourager l'investissement et de promouvoir l'arbitrage comme mode de règlement des litiges contractuels ».

A côté des juridictions étatiques, en effet, les modes alternatifs de règlement des litiges comme la Médiation et l'Arbitrage constituent des moyens efficaces et crédibles pour garantir la sécurité juridique qu'il convient de promouvoir.

Et c'est cette logique qui a décidé la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun à inclure en 2015, la création d'un Centre d'Arbitrage et de Médiation dans le plan d'action global d'amélioration de la Justice, lors de la 11^{ème} session de son Bureau Exécutif - mandature 2012-2015.

Cette initiative qui s'inscrit parfaitement dans la vision du Gouvernement camerounais, a trouvé un écho favorable au sein du Cameroon Business Forum, qui l'a retenue dans le cadre général du programme de développement du secteur privé.

Son opérationnalisation a fait, depuis lors, l'objet d'une recommandation spécifique au sein même de cette plateforme de concertation entre secteur public et secteur privé.

La Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun a été chargée de la mise en œuvre de cette recommandation, en concertation avec le Ministère de la Justice.

La cérémonie d'installation de ce jour constitue donc l'heureux aboutissement d'un projet soutenu aussi bien par le secteur privé que par le Gouvernement de la République.

En ce moment solennel d'installation des membres du Centre d'Arbitrage et de Médiation, c'est un sentiment de devoir accompli qui doit animer tous ceux qui ont contribué à sa mise en place.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je note avec intérêt que la mise en place du Centre d'Arbitrage et de Médiation de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun vise à élargir la compréhension et l'utilisation de l'Arbitrage et la Médiation comme méthodes alternatives de résolution des litiges entre les opérateurs économiques dans notre pays.

Par cette procédure, les parties chargent des particuliers, vraisemblablement mieux outillés, à apporter des solutions à leurs différends.

Reposant sur le principe de l'autonomie de la volonté contractuelle des parties, l'arbitrage représente un puissant outil d'assainissement de l'environnement des affaires.

De plus, convenablement pratiqués, l'arbitrage et la médiation comportent des avantages dont entre autres, la rapidité, l'efficacité, la confidentialité.

L'on pourrait également mentionner la préservation des relations contractuelles malgré l'existence des différends.

Le Cameroun dont l'une des ambitions, clairement exprimée par le Président de la République, **Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, est de faire du secteur privé le moteur de la croissance économique, a donc grand intérêt à promouvoir l'arbitrage et la médiation et à en faire des outils au service de son développement et de son émergence.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'arbitrage et la médiation, il est vrai, peinent encore à entrer dans les habitudes de nos opérateurs économiques.

Et c'est le lieu d'encourager les responsables nouvellement désignés du Centre d'Arbitrage et de Médiation et de leur rappeler la responsabilité qui est la leur : celle de créer, par leur professionnalisme, les conditions d'un véritable essor de l'arbitrage et de la médiation dans notre pays.

Mesdames et Messieurs les membres élus du Centre d'Arbitrage et de Médiation de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun, vous avez été choisi parmi vos pairs.

Loin d'être une simple formalité de circonstance, cette cérémonie est l'occasion de vous mettre solennellement face à vos responsabilités.

Vous êtes des élus, certes !

Mais, des élus pour une mission.

Vous avez le devoir de réussir votre mission, d'écrire une page honorable de l'arbitrage et de la médiation qui fera de notre pays une référence en la matière, aussi bien en Afrique que partout dans le monde.

Vos états de service constituent le critère principal qui indiquera à la communauté des affaires d'ici et d'ailleurs que l'on doit faire confiance au système d'arbitrage et de médiation de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun.

Dans l'accomplissement de cette exaltante mission, le Gouvernement compte sur vous !

Et le secteur privé qui vous a mandaté, également !

L'Etat, en ce qui le concerne, à travers le Ministère de la Justice notamment, jouera toute sa partition en sensibilisant tous les acteurs judiciaires sur l'utilité de l'arbitrage et de la médiation.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je déclare installés les membres des organes dirigeants du Centre d'Arbitrage et de Médiation de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun.

Je souhaite plein succès à la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun dans sa mission de promotion du secteur privé.

Je vous remercie pour votre aimable attention./-